

Général

1. Qu'advient-il de l'Institut IFSE ?

Après une évaluation approfondie du paysage industriel, l'Institut IFSE a pris la décision difficile de mettre fin à ses activités après de nombreuses années de service dévoué à l'éducation financière. Pour aider nos entreprises clientes, nos partenaires universitaires et nos étudiants, nous avons conclu des accords avec le Canadian Securities Institute (CSI) et SeeWhy Learning (SWL) afin que les apprenants puissent accéder aux cours sur l'industrie des services financiers par l'intermédiaire de ces organisations.

2. J'ai déjà terminé mes cours. En quoi cela m'affecte-t-il ?

Si vous avez déjà terminé vos études à l'IFSE, ce changement ne vous concerne pas. Veuillez-vous connecter à votre compte étudiant et télécharger vos relevés de notes, certificats, feuilles d'imposition et toute autre information dont vous avez besoin dans notre système avant le 30 juin 2025.

3. Qu'en est-il des étudiants qui suivent des cours pour obtenir des crédits de formation continue ?

Les étudiants inscrits à des cours (à l'exclusion de toutes les offres du programme de qualification professionnelle continue) ont jusqu'au 30 juin 2025 pour terminer avec succès leurs cours et télécharger leurs certificats de formation continue.

4. Pour les étudiants qui souhaitent vérifier/valider le(s) cours qu'ils ont suivi à l'IFSE, comment accéder à ces informations ?

Vos relevés de notes et certifications sont disponibles jusqu'au 30 juin 2025 dans votre compte étudiant. Veuillez-vous connecter et télécharger ces informations.

Fonds communs de placement et marché dispensé

5. Le cours CSI correspondant sera-t-il de nature différente de mon cours actuel ?

Tous les cours qui représentent une compétence à des fins d'enregistrement sont équivalents aux offres de l'IFSE d'un point de vue réglementaire. Il y aura des différences de contenu entre les cours équivalents, à l'exception du cours de Compétence sur les Marchés Dispensés et du cours sur la Conformité Canadienne. Cependant, la majorité du contenu des cours se recoupe.

6. Le CSI offrira-t-il des webinaires pour le cours sur les fonds d'investissement au Canada ?

CSI n'offre pas actuellement de webinaires pour le cours, mais étudie les options possibles.

7. À qui dois-je m'adresser si j'ai des questions ou des inquiétudes concernant mon cours avec CSI ?

Vous pouvez contacter le centre d'assistance de CSI.

8. Que se passera-t-il si je ne passe pas mon examen CFIC avant le 30 juin 2025 et que mon cours expire après cette date ?

Nous vous encourageons vivement à terminer votre cours CFIC avec l'IFSE avant le 30 juin 2025. Consultez notre page d'information sur les examens pour savoir comment vous pouvez passer votre examen avec Pearson VUE, soit en personne en centre de test, soit à domicile avec un surveillant en ligne. L'IFSE est actuellement en discussion avec le CSI afin de trouver une solution pour les étudiants qui ne sont pas en mesure de terminer leur CFIC à temps. Nous vous fournirons de plus amples informations dès qu'elles seront disponibles.

9. Puis-je encore utiliser mes livres CFIC pour étudier pour les examens de CSI ?

Bien que les cours CFIC et CSI sur les fonds d'investissement canadiens (CIF) soient équivalents, il existe des différences dans le contenu des cours. Par conséquent, nous vous recommandons d'utiliser le matériel du CSI pour étudier le cours sur les Fonds d'Investissement au Canada.

10. Si j'obtiens un succès préliminaire à mon examen CFIC, ma note sera-t-elle affichée ?

Oui, nous affichons généralement les notes dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables, à condition que l'examen se soit déroulé sans incident. Si vous passez votre examen avant la date limite du 30 juin, nous veillerons à ce que vous receviez vos notes.

11. Mes cours seront-ils toujours reconnus par les Autorités Réglementaires après la fermeture de l'IFSE ?

Oui, les cours de compétence continueront d'être reconnus par les autorités de régulation respectives, à condition que la période de validité soit respectée. Par exemple, si vous avez suivi le CFIC pour l'enregistrement d'un fonds commun de placement, vous pourrez utiliser le cours dans votre demande si vous le faites dans les trois ans suivant la fin du cours (Par exemple en Ontario).

12. Si je m'inscris au cours du CFIC maintenant et que j'ai l'intention de terminer le cours ou l'examen avant le 30 juin 2025, puis-je quand même acheter les documents imprimés plus tard ?

Vous pouvez continuer à acheter les produits optionnels jusqu'au 31 mars 2025 ; cependant, ces produits ne sont pas remboursables.

13. Puis-je passer un examen informatisé avec Pearson VUE jusqu'au 30 juin 2025 ?

Oui, le dernier jour pour passer un examen avec Pearson VUE est le 30 juin 2025. Cependant, la date limite pour programmer votre examen Pearson VUE est le 16 juin 2025.

14. Puis-je passer un examen sur papier jusqu'au 30 juin 2025 ?

Les examens sur papier ne sont disponibles que pour l'examen CFIC et continueront à être organisés dans certains endroits jusqu'en mai 2025. Veuillez consulter notre calendrier d'examen pour connaître les dates et les lieux disponibles près de chez vous. L'option d'examen informatisé avec Pearson VUE sera disponible jusqu'au 30 juin 2025.

15. J'ai acheté les outils SeeWhy Learning avec mon cours CFIC. Si je ne suis pas en mesure de terminer mon CFIC avant le 30 juin, que se passera-t-il avec mes outils SeeWhy Learning ?

SeeWhy Learning est prêt à soutenir les étudiants qui préparent leur inscription à un fonds commun de placement. Ils sont prêts à transférer tout étudiant actif (c'est-à-dire qui n'a pas expiré) du CFIC à l'abonnement comparable au fonds commun de placement CSI, en lui fournissant un nouvel abonnement sans frais supplémentaires. Vous pouvez ainsi poursuivre vos études.

16. Mon cours doit expirer avant le 30 juin 2025. Est-ce que je peux prolonger mon cours jusqu'au 30 juin pour passer l'examen ?

Non, si votre cours doit expirer avant le 30 juin 2025, vous devez terminer votre cours à la date d'expiration initiale. Seuls les étudiants qui ont une inscription active et dont le cours expire après le 30 juin auront jusqu'au 30 juin pour terminer leur cours.

17. Si mon cours expire avant le 30 juin 2025, puis-je quand même acheter une prolongation de cours ?

Oui, vous pouvez toujours acheter une prolongation de cours, mais votre examen devra être terminé au plus tard le 30 juin 2025. Aucun remboursement ne sera accordé pour cette prolongation de cours.

Programme de qualification en assurance de personnes (PQAP)

18. Que se passera-t-il si je n'obtiens pas ma certification PQAP avant le 15 juin 2025, mais qu'il me reste du temps disponible sur mon inscription ?

Vous avez jusqu'au 15 juin 2025 pour passer tous vos examens modulaires avec l'IFSE. Si vous n'êtes pas en mesure de les passer avec nous et qu'il vous reste du temps et des tentatives d'examen, nous transférerons votre inscription à SeeWhy Learning afin que vous puissiez terminer votre programme avec eux. Votre matériel d'étude sera le même, mais vous y accédez et passerez vos examens via le portail SeeWhy Learning.

19. Si je suis transféré à SeeWhy Learning, ma date de fin de cours sera-t-elle la même qu'avec l'IFSE ?

Oui, nous transférerons votre compte à SeeWhy Learning, et vous continuerez comme si vous étiez encore à l'IFSE.

20. A combien s'élèvent les frais d'examen lorsque mon cours IFSE LLQP est transféré à SeeWhy Learning ?

Les frais d'examen de SeeWhy Learning seront les mêmes (12,50 \$ + taxes par tentative d'examen). Tout comme pour l'IFSE, il y a un maximum de quatre (4) tentatives d'examen par module.

21. Après avoir réussi les examens de certification chez SeeWhy Learning, qui me certifiera au RCPA ?

SeeWhy Learning vous certifiera au RCPA dès que vous aurez réussi les examens de certification.

22. Si je m'inscris maintenant au Programme de Qualification en Assurance de Personne, avec l'intention d'obtenir la certification avant le 15 juin 2025, puis-je encore acheter les documents imprimés plus tard ?

Vous pouvez continuer à acheter les produits optionnels jusqu'au 31 mars 2025 ; toutefois, ces produits ne sont pas remboursables.

23. Si ma certification RCPA a expiré, mais que je suis encore dans la période autorisée pour passer les examens provinciaux, comment puis-je faire prolonger ma certification RCPA ?

Vous devez contacter SeeWhy Learning pour vous réinscrire au cours. Une fois que vous aurez réussi tous les examens de certification, SeeWhy Learning pourra prolonger votre certification au RCPA.

24. J'ai passé mes examens de certification du PQAP avec l'IFSE et je me prépare actuellement aux examens de licence provinciale. J'ai encore un abonnement d'un an aux outils d'étude de SeeWhy Learning. Comment puis-je accéder à ces outils pour préparer mes examens provinciaux après la date de fermeture de l'IFSE ?

Les étudiants du PQAP seront transférés à SeeWhy Learning. S'il vous reste du temps sur votre abonnement, vous recevrez des identifiants de connexion au portail SeeWhy Learning pour accéder à vos outils d'étude.